

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 5 (1929-1930)
Heft: 3

Artikel: Le commandement d'une escadrille aérienne
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-704732>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de corps d'armée servent chaque année à choisir des candidats au championnat national militaire.

* * *

Une **milice volontaire pour la sécurité nationale** fait partie de la force armée de l'état.

Elle comprend des volontaires recrutés parmi les citoyens qui en font la demande, qui répondent aux conditions spéciales d'aptitudes et sont âgés de 17 à 50 ans.

Les officiers sont recrutés parmi les officiers en congé de l'armée, et sur leur demande. Disons par exemple qu'un Consul Général a une autorité correspondant à celle d'un commandant de corps.

En cas de mobilisation, ces volontaires sont incorporés aux unités auxquelles ils appartiennent normalement.

* * *

Il faudrait une place plus grande que celle dont nous disposons ici pour parler longuement de la **mobilisation civile** qui consiste à transformer en organisation de guerre l'organisation de paix de toutes les activités nationales.

Les femmes elles-mêmes et toutes les personnes morales seront tenues de prendre part à la défense morale et matérielle de la nation et seront soumises à une discipline de guerre.

Nous en reparlerons dans un prochain article.

Le commandement d'une escadrille aérienne

Il est certain que le commandement d'une escadrille (compagnie d'aviation, pour employer le terme officiel) en vol demande une certaine rapidité d'exécution, et plus encore une précision toute particulière. D'autre part, les commandements ne se donnant pas à la voix, par T. S. F., — nous croyons savoir cependant que des essais ont été faits dans ce domaine à l'étranger — ils se font tous chez nous au geste, par des signes des bras.

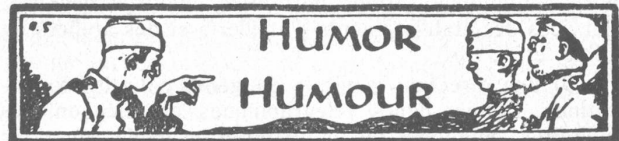
Avant le départ, le commandant d'unité réunit ses pilotes et leur rappelle les signes convenus pour l'exécution de ses ordres. Par exemple, le signal de virage à droite en escadrille est donné par le commandant de l'avion de tête, en étendant le bras droit hors du fuselage, les appareils évoluant en formation de V. L'ordre est transmis également par les pilotes de derrière, soit des deux avions qui suivent immédiatement. Le procédé est le même que celui employé, entre autres, par les conducteurs-mitrailleurs : lever le fouet signifiant « en avant ! » et l'abaisser ordonnant « marche ! »

S'il s'agit d'une escadrille de biplaces, ce sont les observateurs qui transmettent les signaux. Pour le vol en ligne on étend les deux bras, et pour l'ordre d'atterrissage, le chef d'unité balance son avion de gauche à droite, et vice-versa, au moyen du gauchissement. Mais ces signaux sont simplement conventionnels ; chaque chef d'escadrille employant ses procédés. Le principe fondamental du vol groupé, c'est de suivre, dans toutes ses évolutions, l'appareil du commandant.

Lorsque plusieurs escadrilles évoluent ensemble, ce sont alors le ou les avions de l'état-major de groupe qui

possèdent le commandement. Dernièrement, dans un tel exercice, le signal d'atterrir fut donné par les deux avions précédant les escadrilles, qui virèrent l'un à gauche, l'autre à droite, de l'escadre aérienne. Avec de l'entraînement et de l'attention, le drill aérien peut obtenir la précision d'une section d'infanterie bien dressée. Nous en avons eu la preuve à maintes reprises, notamment lors du meeting du « Bidertag » à Berne, il y a plusieurs années déjà, au cours duquel une escadrille de petit Hauriod, pilotés par des instructeurs, accomplit en formation de V toute la voltige aérienne ; puis au dernier meeting de Zurich, où une escadrille de Fokker de l'armée hollandaise donna une démonstration superbe de cohésion et de discipline de vol.

Lt. E. N. («Revue militaire Suisse.»)



Der lebendige Tote.

Im Gefecht hatte es Tote gegeben, das heisst, einzelne Leute wurden als gefallen erklärt und mussten an einem bestimmten Platz liegen bleiben. Dabei kam ein Füsilier in die Nähe eines Apfelbaumes zu liegen. Er veränderte wider den Befehl seine Stellung, schob seinen Leichnam unter den Baum und tat sich hier an Aepfeln gütlich. Das sah ein Offizier. Er gab seinem Gumpesel die Sporen, sprengte auf den Füssel zu und schnarchte ihn sehr vernehmbar an: «Sind Sie nüd für tot erchlärt worde? Wie chöndd Sie sich underschtoh, z'ässe?» — Worauf der Füssel schlagfertig zur Antwort gab: «Herr Hauptme, ich mache Wiederbeläbigversuech!»

(«Landwehrhirsch.»)

Es fällt mir gerade noch «einer» ein:

Im Manöver.

Hauptmann zum Leutnant: «Sie haben mit Ihren Leuten diesen Fluss zu durchqueren; wir nehmen an, dass diese Brücke hier gesprengt sei.» — Kurze Zeit nachher sieht er den Leutnant mit seinen Soldaten mitten auf der Brücke. «Habe ich nicht gesagt, wir nehmen an, dass diese Brücke gesprengt sei?!» ruft der Hauptmann voller Wrt. — «Wir nehmen an, dass wir schwimmen!» ruft ihm der Leutnant zurück.

In der Mundart tönt's noch besser: «Und mir nämend a, mir schwümmid!»

Et ta sœur !

A la IV/7 un cossard réputé aborde son capitaine :
— Mon capitaine, je voudrais une permission pour me rendre à Genève.

— Pourquoi à Genève ?

— Ma sœur est mourante.

— Hum ! Etes-vous bien sûr d'avoir une sœur ?

— Oui, mon capitaine, nous sommes deux enfants dans notre famille, un garçon et une fille . . .

— Hum . . .

— C'est moi le garçon !



„Löw.“
Leisten Ihnen zuhause wie